

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AS ISAE-SUPAERO

Le 22/05/2025

Membres AS Présents :

Joséphine LE GOFF (Présidente de l'AS ISAE-SUPAERO)
Matthieu VINCENT (Secrétaire général de l'AS ISAE-SUPAERO)
Julie HOFFMANN (Co-trésorière de l'AS ISAE-SUPAERO)
Augustin LE MAUX--BELBIS (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Laura BARANGE (Communication interne de l'AS ISAE-SUPAERO)
Luc DANINI (Communication externe de l'AS ISAE-SUPAERO)
Gabriel BARBAROUX (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Ling DELMAS (Responsable des événements de l'AS ISAE-SUPAERO)
Axel GOUTAGNEUX (Responsable Développement Durable de l'AS ISAE-SUPAERO)

Tableau récapitulatif des décisions du CA

Ci-dessous un tableau récapitulatif (cf. plus bas pour le détail et les explications).

AUTEUR	TYPE DE DEMANDE	DÉCISIONS
Isolde Louzier-Ricalens	Remboursement sport moyen-cher supplémentaire	Demande refusée
Samuel Jacquet	Changement de sport moyen-cher	Demande acceptée
Férreol Debrus / Luc Danini	Création de club VTT	Demande acceptée
Club Parapente	Demande d'augmentation de plafond d'un membre	Demande acceptée
Club Basket	Demande de budget pour des maillots	Demande partiellement acceptée
Club Foot	Demande de budget pour des shorts et des ballons	Demande partiellement acceptée
Club Escalade / Montagne	Demande de budget matériel	Demande partiellement acceptée

Tennis de Table	Demande de budget matériel	Demande acceptée
Club Planeur	Demande d'augmentation du plafond et remboursement l'été	Demande partiellement acceptée
Club Athlétisme	Demande d'augmentation du budget pour le remboursement du Toulouse Metropole Run Experience	Demande acceptée
Club Escrime	Demande de budget formation	Demande acceptée
Club Parachute	Demande de budget formation	Demande acceptée
Club Volley	Demande de budget matériel	Demande partiellement acceptée
Club Pompims	Demande de budget matériel	Demande acceptée
Club Aviron	Demande de budget matériel	Demande partiellement acceptée
Club Rugby	Demande de budget matériel et participation à une compétition	Demande partiellement acceptée
Club Equitation	Demande du remboursement de licences	Demande refusée

Compte rendu détaillé de la réunion :

Sport moyen-cher/cher - Isolde Louzier-Ricalens

Demande de remboursement pour le club Voile alors qu'elle participe déjà aux activités des clubs PPL et ski

Récapitulatif de la demande :

Isolde a participé à une sortie du club Voile alors qu'elle participe déjà aux activités des clubs PPL et Ski. Consciente de la règle, elle demande tout de même le remboursement de cette sortie en arguant qu'elle n'a bénéficié que de peu de remboursement pour le ski car elle n'a pas eu beaucoup de temps à consacrer à cette activité et à cause d'un problème avec sa licence.

Discussion et décision du CA :

La règle concernant le remboursement des activités moyen-cher et cher est claire et Isolde en était consciente. Elle a tout de même décidé de prendre part à cette sortie et s'exposait à l'impossibilité d'être remboursée.

Pour rester logique avec les décisions prises précédemment et rester fidèle à la règle, le CA décide que Isolde ne pourra bénéficier du remboursement que pour une activité (ski ou voile) et le choix lui est laissé pour savoir laquelle.

Décision votée à 8 voix sur 8

Changement de sport moyen-cher/cher - Samuel Jacquet

Demande de changement de sport moyen-cher/cher

Récapitulatif de la demande :

Samuel a participé aux activités du club Kitesurf en début d'année afin d'essayer ce sport puis aux activités du club Montagne. Il n'est donc plus éligible aux remboursements pour le club Planeur.

Il vient donc demander la possibilité pour lui de restituer le remboursement qu'il a perçu pour le club Kitesurf afin de pouvoir bénéficier de remboursements pour le club Planeur

Discussion et décision du CA :

Afin de respecter la règle de 2 sports moyen-cher/cher maximum, le CA est d'accord pour son changement de sport et que le remboursement que Samuel a reçu pour sa sortie Kite soit déduit du remboursement qu'il va recevoir pour le planeur.

Décision votée à 8 voix sur 8

Club VTT - Ferréol Debrus

Demande de création du club VTT

Récapitulatif de la demande :

Ferreol et Luc aimeraient créer le club VTT au sein de l'AS. Ce club aurait pour but d'organiser des sorties VTT et VTT de descente autour de Toulouse et dans les Pyrénées. Une trentaine de personnes seraient déjà intéressées.

Pour les sorties VTT, le club aimerait pouvoir emprunter les vélos appartenant au RAID afin de diminuer les coûts (à discuter avec eux).

Pour les sorties VTT de descente, le club louerait des vélos et protection qui vont avec à chaque sortie car les vélos nécessaires pour faire de la descente doivent être suffisamment performants.

Ils souhaiteraient avoir du budget pour une première sortie descente d'ici la fin de l'année (5 personnes avec des vélos loués à 80 euros par personne remboursés à $\frac{2}{3}$ = 266,67 euros) et pour la participation à la compétition Roc d'Azur (plus grande compétition VTT d'Europe) (remboursement de l'inscription et du trajet à 50% pour 4 personnes = 183 euros)

Discussion et décision du CA :

Au vu de l'engouement pour ce nouveau club (plus de 30 personnes intéressées), le CA accepte la création de ce club et l'attribution de 449,67 euros de budget.

Décision votée à 6 voix sur 6

Club Parapente - Quentin Marty

Demande de remboursement pour un membre qui a dépassé son budget de remboursement

Récapitulatif de la demande :

Un membre du club a dépassé son plafond annuel lors d'un des derniers week-end du club (cela correspond à un dépassement de 56 euros). Cependant, sans la participation de cette personne, le nombre de personnes minimum à la tenue de ce week-end n'aurait pas été atteint et le week-end aurait dû être annulé. Le club demande donc l'augmentation exceptionnelle du plafond de Ludovic Bastien de 56 euros pour qu'il puisse quand même bénéficier du remboursement pour cette sortie.

Discussion et décision du CA :

La présence de Ludovic était nécessaire afin que le week-end ne soit pas annulé et le CA accepte cette augmentation de plafond de 56 euros.

Décision votée à 7 voix sur 7

Club Basket M & F - Rafaël Gillier / Giulia Sotgia

Demande de budget pour acheter des maillots non floqués appartenant au club, avancer la commande des maillots individuels de l'année prochaine.

Récapitulatif de la demande :

Les deux sections basket (M & F) veulent acheter des nouveaux maillots non floqués pour les personnes qui ne souhaitent pas acheter leur maillot en début de saison (2 maillots supplémentaires pour la section F et 5 pour la section M).

La section M demande également une avance de 500 euros pour l'achat des maillots personnalisés en début d'année prochaine afin de gagner du temps car regrouper tous les paiements prend du temps.

Discussion et décision du CA :

Il est refusé d'avancer 500 euros pour l'achat des maillots personnalisés car cela concerne tous les sports et il est de la responsabilité du président de la section de recueillir tous les paiements.

Concernant les tenues non floquées et plus généralement la question des shorts pour les tenues des sports collectifs (foot, rugby, basket), les différentes compétitions et la FFSU demandent l'uniformité des maillots mais pas des shorts et l'uniformité des shorts n'est qu'un argument "esthétique" pour les joueurs. Il leur est donc laissé à charge d'uniformiser leur short s'ils le souhaitent.

Il est donc attribué un montant de 190 euros à la section basket pour l'achat de ces nouveaux maillots (budget des 3 shorts déjà attribués à la section F déplacé pour les nouveaux maillots + 5 nouveaux maillots (32 euros pièce) + livraison (30 euros) = 190 euros)

Décision votée à 8 voix sur 8

Club foot M - Leny Desloges

Demande de budget pour l'achat de shorts et de ballons

Récapitulatif de la demande :

Le club de Foot demande l'achat de shorts uniformes pour toute l'équipe pour un aspect esthétique. Il demande aussi l'achat de 5 nouveaux ballons afin de préparer la rentrée où les entraînements seront très remplis.

Discussion et décision du CA :

L'achat des shorts est refusé par le CA (voir paragraphe Basket)

Décision votée à 7 voix sur 8, 1 abstention

L'achat de 5 ballons est accepté.

Un budget de 125 euros est donc attribué à la section Foot pour l'achat de ces ballons.

Décision votée à 8 voix sur 8

Club Escalade/Montagne - Laura Barrangé/Romane Eschrich

Demande de matériel

Récapitulatif de la demande :

Les 2 clubs Escalade et Montagne font une demande de matériel commune car ce matériel pourra servir aux 2 clubs.

Ils demandent l'achat de :

- 2 cordes de 80m car les précédentes arrivent en fin de vie (limite de 10 ans) (2*167,92 euros)
- des sardines pour les tentes (2*10,99 euros)
- des paires de bâtons de marche (5*19,99 euros)
- des paires de crampons (2*120 euros)
- des lames de piolet (4*47,95 euros + 2*46,95 euros)

Discussion et décision du CA :

L'achat des cordes est essentiel car les cordes actuelles ne seront bientôt plus utilisables. Pour le reste du matériel, le CA s'accorde sur l'achat des sardines, de 3 paires de bâtons de marche, des crampons et des lames pour un total de 743,57 euros.

Décision votée à 6 voix sur 6

Club Tennis de table - Jean-Pierre Kiet

Demande de matériel

Récapitulatif de la demande :

En raison de la venue d'un coach pour l'année scolaire prochaine et au moment de la rentrée, un nombre important de personnes est attendue aux entraînements. Le club Tennis de table demande donc l'achat de 4 nouvelles raquettes (34,90 euros unité), de 2 set de 72 balles (16,90 euros unité) ainsi que d'une époussette (14,99 euros) pour ramasser les balles pendant l'entraînement.

Discussion et décision du CA :

Le CA s'accorde sur l'achat de 2 nouvelles raquettes, 2 set de balles ainsi que de l'époussette pour un montant total de 118,6 euros.

Décision votée à 8 voix sur 8

Club Planeur - Baptiste Vinet

Demande d'augmentation du plafond et de remboursements pendant l'été

Récapitulatif de la demande :

Le club planeur adresse 2 demandes au CA :

- la première concerne le plafond des remboursements des membres. Il est demandé que ce plafond soit augmenté de 600 à 800 euros.
- La seconde concerne le remboursement des heures de vol pendant l'été. Cela concerne notamment les FISA et les membres effectuant leur stage ouvrier autour de Toulouse et qui aimeraient continuer à voler cet été. Le club demande donc que les heures de vol soient remboursées pendant l'été.

Discussion et décision du CA :

Dans un but écologique et pour s'aligner avec des décisions similaires (le parachute par exemple), le CA s'oppose à l'augmentation des plafonds sauf pour les personnes qui seraient déjà engagées dans un stage en juin et qui ont besoin d'une augmentation de plafond afin de bénéficier du remboursement.

Décision votée à 6 voix sur 8, 2 abstentions

Concernant le remboursement au cours de l'été, le CA est d'accord de rembourser jusqu'au 18 juillet : cela rajoute 5 semaines et permet aux personnes qui effectuent leur stage à Toulouse et aux FISA de continuer à pratiquer leur activité.

Décision votée à 8 voix sur 8

Club Athlétisme - Tristan Cheyrou

Demande d'augmentation du budget pour le remboursement du Toulouse Metropole Run Experience

Récapitulatif de la demande :

Lors du CA d'attribution des budgets, une partie du budget du club athlétisme avait été réservée pour le remboursement partiel des dossards du Toulouse Métropole Run Experience (10km, semi-marathon, marathon). Ce budget était de 1150 euros et correspondait à 50 inscriptions. Cependant, un mois seulement après les inscriptions, près de 60 personnes sont inscrites et souhaiteraient bénéficier de ce remboursement. Le club athlétisme demande donc une augmentation de budget de 381 euros qui correspond au remboursement des 60 dossards déjà inscrit et une prévision pour 5 dossards de plus sur chaque course.

Discussion et décision du CA :

Le CA se réjouit de l'engouement autour de cet événement et souhaite continuer à l'encourager autant que possible. L'augmentation de budget de 381 euros est donc accordée au club athlétisme.

Si le nombre d'inscrits continue à augmenter et dépasse ce nouveau budget, le CA invite le club athlétisme à repasser en CA en début d'année prochaine afin de demander une nouvelle augmentation.

Décision votée à 7 voix sur 7

Club Escrime - Louis Klodzinski

Demande d'augmentation du budget formation

Récapitulatif de la demande :

Le club escrime demande une augmentation de budget formation de 366,67 euros correspondant à :

- une augmentation du coût de l'inscription au club d'escrime de 20 euros
- une nouvelle inscription pour une durée de 6 mois (200 euros)
- une nouvelle inscription pour une année (330 euros)

Tous ces éléments sont remboursés à %.

Discussion et décision du CA :

Comme cela avait été convenu lors des CA d'attribution des budgets, le CA accepte de rembourser les nouvelles inscriptions. De plus, concernant l'augmentation du prix de l'adhésion au club externe, cela est indépendant de la volonté des membres et le CA accepte de couvrir cette augmentation.

Cela correspond à une augmentation du budget formation du club escrime de 367 euros.

Décision votée à 7 voix sur 7

Club Parachute - Marie Valentin

Demande d'augmentation du budget formation

Récapitulatif de la demande :

Le club parachute vient avec 4 demandes :

- pouvoir être remboursé jusqu'au week-end du 28-29 juin notamment pour que les 1A puissent finir leur formation.
- que les brevets obtenus au cours de l'été (brevet B ou B2) donnent accès à l'augmentation de plafond.
- maintenir la team alpha pour les plus motivés et pour étaler les inscriptions en 2 vagues pour le club de Pamiers. Il est demandé que les membres de la team alpha soient remboursés de la licence et de la carte de membre qu'ils paient en plus par rapport à des membres qui commenceraient en janvier (cela correspond à 117 euros)
- rembourser les cartes membres de la team alpha de cette année qui a dû la payer en plus par rapport aux autres membres (6*45 euros).

Discussion et décision du CA :

Le CA accepte les 4 demandes du club parachute. Concernant la 3ème, elle donne lieu à des modifications du RI (voir plus bas)

Décision votée à 7 voix sur 7

Club Volley - Maxim Gasnier

Demande de budget matériel

Récapitulatif de la demande :

Le club Volley demande l'achat de ballons et de sacs à ballons. Avec la rentrée qui arrive, les entraînements vont accueillir beaucoup de monde et le club demande donc l'achat de 5 ballons supplémentaires. Ces sacs sont très pratiques lors des déplacements pour les matchs de FFSU ou les compétitions et au vu des nombreuses équipes engagées, le club demande l'achat de 3 sacs.

Discussion et décision du CA :

Le club a encore le budget suffisant pour acheter 5 ballons donc le CA refuse l'achat de 5 ballons supplémentaires mais il accorde le budget nécessaire à l'achat de 2 sacs, ce qui correspond à une augmentation de budget matériel de 43,60 euros.

Décision votée à 7 voix sur 7

Club Pompims- Manon Jamme/Raphaël Jan

Demande de budget matériel et participation à une compétition

Récapitulatif de la demande :

Le club pompims aimerait pouvoir acheter 3 paires de chaussures de fly (34,99 unité) car des paires de chaussures adaptées favoriseraient leur pratique. De plus, le club aimerait acheter 3 lots de paillettes (14,99 euros unité) afin d'améliorer la qualité de leur show. Enfin, le club aimerait participer à une compétition organisée à Alès et qui est commune avec les équipes de rugby M&F. L'inscription coûte 30 euros par personne et il y a 20 places maximum pour les pompims.

Discussion et décision du CA :

Le CA accorde du budget matériel pour l'achat des 3 paires de chaussures (couvert par le budget matériel déjà attribué et finalement non utilisé) ainsi que d'un lot de paillettes (augmentation de 14,99 euros du budget matériel).

Concernant la compétition, le CA décide que l'AS prendra en charge 50% du déplacement si celui ci est fait par train (sur la base de 50% d'un billet Toulouse-Alès à 25 euros) et ne sera pas pris en charge sinon.

Décision votée à 6 voix sur 6

Club Aviron - Nolan Allègre

Demande de matériel et de participation à une compétition

Récapitulatif de la demande :

Le club aviron demande du budget matériel :

- de la peinture et du vernis à appliquer sur les rames pour représenter les couleurs du club
- une Cox-box (655,20 euros + boîtier 20,40 euros) qui sert sur les bateaux de 8 à entendre le barreur
- un StrokeCoach (20,40 euros + boîtier à 6,66 euros) qui permet de mesurer les performances au cours d'un entraînement ou d'une course

Il est aussi demandé à ce que les licences soient remboursées en 2 fois ($\frac{1}{3}$ après 10 séances et $\frac{1}{3}$ après 20 séances au lieu de $\frac{2}{3}$ après 20 séances afin d'encourager les membres à aller au moins jusqu'à 10 séances)

Discussion et décision du CA :

Le CA accorde un budget de 100 euros pour refaire la peinture des rames et laisse libre le club de choisir les produits en restant raisonnable. Il accorde également le StrokeCoach (27,06 euros) mais refuse l'achat du Cox-box.

Le CA est également favorable au changement de la méthode de remboursement des licences et cela donne lieu à une modification du RI (voir plus bas)

Décision votée à 8 voix sur 8

Club Rugby M&F - Matteo Bengone/Manon Jamme

Demande de matériel et de participation à une compétition

Récapitulatif de la demande :

Le club de rugby aimerait investir dans des shorts afin que toute l'équipe ait des shorts unis pendant les matchs.

Enfin, le club aimerait participer à une compétition organisée à Alès et qui est commune avec les pompims. L'inscription coûte 30 euros par personne et il y a 13 places maximum par équipe (soit 26 inscriptions pour une équipe M et une équipe F).

Discussion et décision du CA :

Concernant les shorts, le CA refuse leurs achats (voir paragraphe du basket pour l'explication).

Concernant la compétition, le CA décide que l'AS prendra en charge 50% du déplacement si celui ci est fait par train (sur la base de 50% d'un billet Toulouse-Alès à 25 euros) et ne sera pas pris en charge sinon.

Décision votée à 7 voix sur 7

Club Equitation - Chloé Mopin-Rauschkolb

Demande de remboursement des licences FFE

Récapitulatif de la demande :

Le club équitation demande le remboursement à 100% de 6 licences pour les membres les plus assidus au club. Au total, 12 licences ont été achetées pour l'année 2025 et le club aimerait récompenser les plus assidus en leur remboursant leur licence.

Discussion et décision du CA :

Le CA trouve que le remboursement des licences de certains membres et pas de tous ne va pas dans le sens d'une égalité entre tous les membres et refuse ce remboursement.

Décision votée à 7 voix sur 7

Modification du Règlement Intérieur

Modification des paragraphes concernant le club Aviron et le club Parachute

Récapitulatif de la demande :

- Modification du paragraphe sur l'aviron afin de modifier la méthode de remboursement des licences.
- Modification du paragraphe sur le parachute concernant le maintien de la team alpha et les nouvelles modalités de ce groupe.

Discussion et décision du CA :

- Modification du paragraphe sur l'aviron afin de modifier la méthode de remboursement des licences.

Modification du paragraphe suivant :

Le carnet du pratiquant devra être signé par l'Aviron Toulousain pour justifier les présences. Au moins 20 présences sont nécessaires pour que l'élève puisse prétendre au remboursement des deux tiers de sa cotisation annuelle. Les démarches de remboursement devront être effectuées dans le délai précisé plus haut après la date de la 20ème séance.

Nouvelle version :

Le carnet du pratiquant devra être signé par l'Aviron Toulousain pour justifier les présences. Au moins 10 présences sont nécessaires pour que l'élève puisse prétendre au remboursement d'un tiers de sa cotisation annuelle. Après 20 présences, l'élève peut prétendre au remboursement d'un autre tiers de la cotisation annuelle. Il est donc possible de bénéficier du remboursement d'au plus deux tiers de la cotisation annuelle. Les démarches de remboursement devront être effectuées dans le délai précisé plus haut après la date de la 10ème et la 20ème séance.

Décision votée à 8 voix sur 8

- Modification du paragraphe sur le parachute concernant le maintien de la team alpha et les nouvelles modalités de ce groupe.

Ajout du paragraphe suivant au sein du paragraphe concernant le parachute (p14) :

Parmi les nouveaux membres du club, une team alpha de 6 membres ont la possibilité de commencer leur formation dès la rentrée et les autres ne commenceront qu'à partir du début de l'année civile suivante. Cela permet d'étaler les formations pour le club de Pamiers. Ces 6 membres sont donc concernés par l'achat d'une carte membre et d'une licence supplémentaire par rapport à ceux qui ne sautent qu'au début de l'année civile suivante. Ces 6 membres sont donc remboursés à 100% de ces dépenses supplémentaires (ce qui correspond à un montant de 117 euros par personne : 72 pour la licence et 45 pour la carte membre) et ce montant n'impacte pas leur plafond.

Décision votée à 7 voix sur 7